

**L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a publié deux brochures visant à aider les entreprises du bâtiment à évaluer le niveau d'exposition des salariés aux poussières d'amiante.**

Commander des mesures de niveaux d'exposition à l'amiante et bien comprendre les rapports émis par les laboratoires de mesure : ce sont les thèmes de deux brochures que vient d'éditer l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Elles ont été réalisées à destination des chefs d'entreprises du bâtiment.

Le premier document ([disponible ici](#)) est intitulé « Commander des mesures d'amiante dans l'air à des organismes accrédités ». Comme son nom l'indique, il précise de quelle manière les entreprises doivent commander des analyses d'empoussièrement auprès des laboratoires pour les travaux en sous-section 3 et en sous-section 4.

La seconde brochure ([disponible ici](#)) vise à aider les chefs d'entreprise à « Décrypter un rapport d'essai de mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante ». L'INRS liste ici les différentes indications que doit contenir un tel rapport, et explique leur signification : identification de l'organisme ayant réalisé les mesures et de l'entreprise où elles sont réalisées, objet de prestation, processus concerné...